

Lebrun Céline, Salingue Julien, ss. dir., *Israël, un Etat d'apartheid ? Enjeux juridiques et politiques*, Paris, Harmattan, 2013, 266 p. 27 €

Israël, Afrique du sud, inégalité, juif, palestinien, colonialisme, sionisme.

Cet ouvrage est issu du colloque « Israël, un Etat d'apartheid ? », dont le déroulement a été perturbé par la pression exercée par les représentants israéliens. Le colloque devait se dérouler à l'Université Paris VIII, mais finalement l'autorisation a été retirée, contraignant les organisateurs à trouver un autre lieu, hors des murs universitaires. Si les organisateurs du colloque avaient conscience du crime de lèse majesté de qualifier Israël de pays d'apartheid, d'autres ont repris cette conception (Lire en parallèle l'ouvrage du journaliste du *Monde*, Michel Bôle-Richard, *Israël, le nouvel apartheid*, Les liens qui libèrent, 2013). Après une introduction des responsables du recueil mettant en avant la dimension institutionnelle des discriminations et l'existence d'un double standard juridique en fonction de nationalité, le propos se déploie au long de trois chapitres. Le premier, axé sur le droit, s'interroge sur Israël, un Etat d'apartheid ? Le juriste François Dubuisson argumente que si l'on peut constater de nombreuses similitudes entre la pratique de l'Afrique du sud et Israël, on ne saurait juridiquement appliquer cette notion au cas d'Israël qui, *a contrario* de l'Afrique du Sud, n'a jamais légiféré sur cette question. Cela n'empêche pas l'existence d'un système profondément inégal entre les citoyens juifs et les autres (citoyens arabes et Palestiniens). Plusieurs contributions illustrent des différences et discriminations (Bédouins, nettoyage ethnique de Jérusalem, évolution territoriale de la Cisjordanie occupée, le rôle de l'administration civile). Si certaines contributions sont d'un grand intérêt, d'autres au contraire fleurent bon la fiche de synthèse. Cette première partie se conclut par le jugement rendu par la 3<sup>e</sup> session du Tribunal Russell sur la Palestine. La seconde partie s'ordonne autour de l'idée de sanctionner l'Etat d'Israël, par la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanction (BDS). Là encore, le droit au boycott est interrogé et l'exemple du boycott de l'apartheid sud-africain rappelé. Enfin, la troisième partie porte plus spécifiquement sur la question du boycott universitaire, ouvert par le témoignage poignant d'un universitaire palestinien sur le quotidien de la vie universitaire en Palestine occupée. Les auteurs du colloque avaient distribués un questionnaire à de nombreux universitaires pour savoir ce qu'ils pensaient du boycott des institutions universitaires israéliennes. Trois d'entre eux (il faut les citer, car ils expriment un certain courage face à l'apathie du plus grand nombre), Sonia Dayan-Herzbrun, Christine Delphy et Alain Brossat) ont accepté de livrer leur analyse. On soulignera les propos particulièrement radicaux qu'exprime Alain Brossat. Le lecteur trouvera donc dans cet ouvrage, préfacé par Mireille Fanon Mendès-France, matière à réflexion et arguments précieux pour s'opposer à la politique coloniale menée contre le peuple palestinien (lire la riche contribution sur le sionisme politique, p. 117-133).

Georges Ubbiali